

Notre offre est valable 30 jrs SAUF pour les rouleaux bitubes en cuivre
dont le tarif n'est valable que pour le mois en cours
Nos prix sont "départ usine"

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	% REM	P.U HT Net	Montant HT
FLEXVED1650ISO	Flexible INOX DN16 50cm 3/4F Isolé	1,000	15,1009		15,1009	15,10
ANTIGELMPGPUR10	Antigel Solaire MPG pur 10Kg Passivé	1,000	68,7200		68,7200	68,72
Roule inox16/10	Armaflex Duosolar INOX DN16 Longueur 10 m Epaisseur d'isolant 14 mm	1,000	163,8462		163,8462	163,85
ARM13-28SBK	Isolant solaire Armaflex 13-28 longueur 2m avec protection noire SBK	1,000	15,1217		15,1217	15,12
RUBANSOL	Ruban adhésif solaire 50mm/10m	1,000	5,0615		5,0615	5,06
TEFLON	Téflon largeur 12mm / longueur 12m	1,000	0,4500		0,4500	0,45
COUPTUBMINI3-22	Mini coupe tube 3-22mm	1,000	4,1600		4,1600	4,16
TRANSPORT	Choisir l'option transport implique l'acceptation de nos conditions de transport, en pièce jointe au mail comportant le présent devis. Si vous ne les avez pas reçues, exigez les ou refusez ce devis. Sauf mention contraire spécifiée dans le texte du devis, et indiquant une autre adresse pour la livraison, le lieu de livraison est l'adresse du devis. DBS	1,000				

Base HT	Taux TVA	Montant TVA
2 252,81	20,00	450,56

REGLEMENT
Virement à la commande

Coordonnées bancaires :
FR76 3000 4024 7300 0100 1630 937 CODE BIC : BNPAFRPPXXX

Total HT (euro)	2 005,52
Port et Emballage (euro)	247,29
Net HT (euro)	2 252,81
Total TVA (euro)	450,56
Total TTC (euro)	2 703,37
NET A PAYER (euro)	2 703,37

Bon pour acceptation du devis et des CGV :

Le :

En cas de défaut de paiement d'une facture à échéance prévue, des pénalités de retard peuvent être exigées, le taux des pénalités de retard est égal au taux de la Banque Centrale Européenne majorée de 10 points selon l'article du Code du Commerce L 441-6.
Aucun escompte n'est exigible pour paiement avant terme.
Pour les règlements à la commande, la commande sera prise en compte uniquement à la réception du devis signé ET de son complet règlement durant le délai de validité du devis.

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).